



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

4 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juin 2024, à 18 h30, à la salle Marcel-Gaudet au 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREULT, MAIRESSE
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIÉ, DISTRICT N^o 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N^o 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^o 3
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N^o 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N^o 5
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^o 6

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ANICK BEUVAIS DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

PUBLIC : ENVIRON 1 PERSONNE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et madame Anick Beauvais, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 18 h31.

2024-06-258

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRECTION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-03-117 – PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICES D'ÉLIMINATION DE TRI ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – EBI ENVIRONNEMENT INC.**
- 4. MODIFICATION DE CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – EBI ENVIRONNEMENT INC.**
- 5. MISE DE FONDS - BÂTIMENT D'ACCUEIL - PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**
- 6. OCTROI DE CONTRAT – BÂTIMENT D'ACCUEIL DU PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – PHASE 1 – S. MAAL CONSTRUCTION INC.**
- 7. AVENANT – AJOUT DE LA RUE THÉRÈSE – ASPHALTAGE DOMAINE-DES-QUATRE-HÉTU – LES ENTREPRISES GÉNÉREUX INC.**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)**
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-06-259

3. CORRECTION ET REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION 2024-03-117 –
PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICES D'ÉLIMINATION DE
TRI ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES –
EBI ENVIRONNEMENT INC.

ATTENDU QUE la résolution numéro **2024-03-117** fait mention de service de collecte et de transport des matières résiduelles, mais aurait dû faire mention du service d'élimination, de tri et de traitement des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la résolution numéro **2024-03-117** fait mention d'un prix de traitement des matières organiques de **36,12 \$** par tonne, mais aurait dû faire mention d'un prix de **63,12 \$** par tonne;

ATTENDU QUE la résolution numéro **2024-03-117** est donc corrigée et remplacée par la résolution suivante;

ATTENDU QUE par la résolution numéro **2019-06-208**, **2019-06-209** et **2019-06-210**, la Municipalité a consenti à EBI ENVIRONNEMENT INC. les contrats de service d'élimination, de tri et de traitement des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce contrat arrive à échéance au 30 juin 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2024 pour s'arrimer aux municipalités voisines et surtout à la modification provinciale de la collecte et du traitement des matières recyclables qui débutera au 1^{er} janvier 2025;

ATTENDU la proposition de services déposée par EBI ENVIRONNEMENT INC.;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil **AUTORISE** le prolongement des contrats d'élimination, de tri et de traitement des matières résiduelles, à EBI ENVIRONNEMENT INC., du 30 juin 2024 au 31 décembre 2024 aux coûts suivants :

- Élimination des déchets : **42,07 \$** par tonne
- Traitement des matières organiques : **63,12 \$** par tonne
- Tri des matières recyclables : **140,42 \$** par tonne

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02 452 20 959 et 02 452 10 959;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-06-260

4. **MODIFICATION DE CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – EBI ENVIRONNEMENT INC.**

ATTENDU la résolution **2019-09-357** octroyant un contrat pour les services de collecte et transport des matières résiduelles d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019 jusqu'au 31 octobre 2024, de l'entrepreneur SERVICES SANITAIRES M.A.J. INC. / DIVISION COMPO RECYCLE transféré à EBI ENVIRONNEMENT INC.;

ATTENDU QUE la résolution **2023-11-700** qui augmentait le nombre de collectes des déchets pour 2024 passant de 12 à 26;

ATTENDU QUE le devis est calculé avec une demande de prix basé sur les besoins d'une année complète;

ATTENDU QUE la date d'entrée en vigueur de la modernisation de la collecte sélective par le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC se fera au 1^{er} janvier 2025 et que la Municipalité souhaite y arrimer la fin des contrats;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez souhaite clarifier ce contrat et couvrir l'année 2024 jusqu'au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

DE **MODIFIER** le contrat de collecte des matières résiduelles (déchets, recyclables, organiques, encombrants et résidus verts) en ajustant la date au 31 décembre 2024;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-261

5. **MISE DE FONDS - BÂTIMENT D'ACCUEIL - PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez bénéficiera d'une subvention gouvernementale du PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) DU MINISTÈRE DU TOURISME pour la première phase de construction du bâtiment d'accueil du PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE le ministère du Tourisme demande à la Municipalité une mise de fonds de **25 %** de la subvention octroyée de **200 500 \$** pour ce Programme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité **S'ENGAGE** à investir la somme de **50 125 \$**, pour la subvention du PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) soit 25 % du montant octroyé de **200 500 \$** du MINISTÈRE DU TOURISME;

QUE cette dépense soit prise à même le Fonds de parc au poste budgétaire 55 162 00 000;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-262

6. OCTROI DE CONTRAT – BÂTIMENT D'ACCUEIL DU PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – PHASE 1 – S. MAAL CONSTRUCTION INC.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour la première phase de construction d'un bâtiment d'accueil au PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE;

ATTENDU la soumission numéro **C-241204** déposée par S. MAAL CONSTRUCTION INC., datée du 12 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **OCTROIE** le contrat pour la première phase de construction du bâtiment d'accueil au PARC DE MONTAGNE ET D'ESCALADE de Saint-Alphonse-Rodriguez à S. MAAL CONSTRUCTION INC. d'une somme de **119 976,41 \$**, incluant les taxes applicables;

QUE la soumission numéro **C-241204** de S. Maal Construction inc., datée du 12 avril 2024, fait partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissociée;

QUE cette dépense soit subventionnée par le PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT);

QUE l'installation soit conditionnelle à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux travaux;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

2024-06-263

**7. AVENANT – AJOUT DE LA RUE THÉRÈSE – ASPHALTAGE
DOMAINE-DES-QUATRE-HÉTU – LES ENTREPRISES GÉNÉREUX INC.**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que la rue Thérèse soit asphaltée, mais que celle-ci n'était initialement pas incluse au projet d'asphaltage du DOMAINE-DES-QUATRE-HÉTU;

ATTENDU le courriel de soumission des ENTREPRISES GÉNÉREUX INC. datée du 31 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS TREMBLAY
ET RÉSOLU :

QUE le courriel de soumission des ENTREPRISES GÉNÉREUX INC. datée du 31 mai 2024, fasse partie intégrante de la présente résolution et ne peut en être dissocié;

QUE le Conseil AUTORISE l'ajout de la rue Thérèse dans le cadre du projet d'asphaltage du Domaine-des-Quatre-Héту d'un montant totalisant **62 391,90 \$**, incluant les taxes applicables;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 030 33 944;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR UNIQUEMENT)

La mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2024-06-264

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 18 h 40.

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

